

Résolutions adoptées de l'assemblée générale ordinaire du **19/06/2026**

Ordre du jour :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2025 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2025 ;
3. Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2025 ;
4. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion du Groupe Magasin Général pour l'exercice 2025 ;
5. Lecture des rapports des commissaires aux comptes du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2025 ;
6. Approbation du rapport de gestion et des états financiers consolidés du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2025 ;
7. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2025 ;
8. Affectation du résultat de la Société Magasin Général relatif à l'exercice 2025 ;
9. Ratification des opérations intra-groupe rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
10. Fixation des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2025 ;
11. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2025 ;
12. Reconduction de l'autorisation de rachat et de revente des actions propres à la société ;
13. Approbation d'engagement de crédits, d'octroi d'hypothèques et de consentement de cautions ;
14. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur ;
15. Approbation de la cession du local Mourouj 6 ;
16. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

PROJET DES RESOLUTIONS **A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue régulièrement le **vendredi 19/06/2026 à 9 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises : Rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac 1053 - Tunis** sur convocation du conseil d'administration conformément à l'article 276 du code des sociétés commerciales et aux statuts de la société.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Société Magasin Général relatif à l'exercice 2025 et des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers de la Société Magasin Général arrêtés au 31/12/2025, l'assemblée générale ordinaire approuve sans réserve le rapport de gestion relative à l'exercice 2025 et les états financiers de la Société Magasin Général arrêtés au 31/12/2025.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Groupe Magasin Général relatif à l'exercice 2025 et des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du Groupe Magasin Général, arrêtés au 31/12/2025, l'assemblée générale ordinaire approuve sans réserve le rapport de gestion du Groupe Magasin Général relatif à l'exercice 2025 et les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2025.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de donner quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2025.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

CINQUIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide de répartir comme suit le résultat de l'exercice 2025 :

Rubrique	Montant
Résultat de l'exercice 2025	5 269 657
Résultat reporté des exercices antérieurs	(30 145 718)
Résultat reportés	(24 876 061)

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve les opérations intra-groupes effectuées en 2025 et toutes les conventions et opérations rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales telles qu'elles sont autorisées par le conseil d'administration et consignées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence des administrateurs au titre de l'exercice 2025, à raison de 5.000 DT par administrateur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de fixer le montant de la rémunération des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2025, à raison de 7.500 DT par membre.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité des présents ou représentés

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire reconduit son autorisation au conseil d'administration à acheter et à revendre les actions propres de la société, dans le cadre des dispositions de l'article 19 nouveau de la loi n° 94/117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n° 99/92 du 17 Août 1999 relative à la relance du marché financier et l'arrêté du ministre des Finances du 17 Novembre 2000, en vue de réguler ses cours sur le marché.

Elle délègue au conseil d'administration le pouvoir de fixer le prix maximum d'achat et minimum de revente, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et l'autorise à utiliser les réserves extraordinaires pour la couverture des moins-values pouvant être constatées.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve l'engagement de crédits à moyen terme au cours de l'exercice 2026 pour un montant **global de 26,282 millions de dinars** destiné au financement du plan d'investissement **et des crédits de gestion d'un montant de 152,3 millions de dinars, dont le crédit de BH BANK de cinq millions de dinars.**

L'assemblée générale ordinaire approuve aussi :

- L'octroi des garanties réelles et d'hypothèques garantissant ces crédits ;
- Le consentement des cautions pour garantir des crédits d'un montant de 15 millions de dinars au profit des sociétés du groupe ;
- Le consentement de la caution réelle, solidaire et hypothécaire portant sur les parts inscrites au Titre Foncier n°25605 Mannouba, en garantie du crédit accordé par la BH BANK au profit de la société BHM Promogro.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

ONZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire ratifie la cooptation de **M. Philippe GALEY** en qualité de nouvel administrateur de la société en remplacement de M. Laurent LECLERC pour la durée restante de son mandat et ce à compter du 12/02/2026 jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2026 ; lequel a accepté ses fonctions et a déclaré n'être frappé d'aucune interdiction ou déchéance édictées par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

DOUZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, approuve la décision prise par le conseil d'administration réuni le 12/12/2025 relative à la cession du local (450 m²) situé à Mourouj 6, propriété de la Société.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

TREIZIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publication prévues par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

Bilan après affectation du résultat de l'exercice 2025

Selon PV de l'AGO du 19 juin 2026 ayant approuvé les états financiers au 31/12/2025

Actifs	2025	2024	Capitaux Propres et Passifs	2025	2024
Actifs non courants					
Actifs immobilisés					
Immobilisations incorporelles	83 962 664	83 793 571	Capital social	15 777 070	15 777 070
- amortissements immobilisations incorporelles	-56 189 255	-49 216 111	Réserves	92 933 244	92 933 244
Immobilisations incorporelles nettes	27 773 409	34 577 460	Autres capitaux propres	3 629 991	3 502 310
Immobilisations corporelles	323 215 803	313 413 205	Actions propres	-127 227	-439 936
- amortissements immobilisations corporelles	-250 967 920	-238 279 980	Autres compléments d'apport	645 024	645 024
Immobilisations corporelles nettes	72 247 883	75 133 225	Résultats reportés	-24 876 062	-30 145 718
Immobilisations financières	320 358 935	320 285 666	Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	87 982 039	82 271 993
-Provision pour dépréciation des immobilisations financières	-9 309 065	-9 309 065	Résultat de l'exercice		
Immobilisations financières nettes	311 049 870	310 976 601	Total des capitaux propres après résultat de l'exercice	87 982 039	82 271 993
Total des actifs immobilisés	411 071 162	420 687 285	Passifs		
Autres actifs non courants	0	42 906	Passifs non courants		
Total des actifs non courants	411 071 162	420 730 191	Emprunts et dettes assimilées	26 205 778	46 174 003
Actifs courants			Provisions pour risques et charges	15 654 114	14 056 803
Stocks	124 091 801	109 500 504	Dépôts et cautionnements reçus	285 359	285 359
-Provision pour dépréciation des stocks	-5 337 000	-4 385 997	Total des passifs non courants	42 145 251	60 516 165
Stocks nets	118 754 801	105 114 507	Passifs courants		
Clients et comptes rattachés	35 895 477	31 726 209	Fournisseurs et comptes rattachés	423 270 925	372 010 800
-Provision pour créances douteuses	-10 380 841	-9 538 625	Autres passifs courants	55 227 702	72 481 155
Clients et comptes rattachés nets	25 514 636	22 187 584	Concours bancaires et autres passifs financiers	101 529 358	128 651 112
Autres actifs courants	170 748 669	184 030 676	Total des passifs courants	580 027 985	573 143 066
Provisions pour dépréciations des actifs courants	-30 510 421	-28 335 712	Total des passifs	622 173 236	633 659 232
Autres actifs courants nets	140 238 248	155 694 964	Total des capitaux propres et des passifs	710 155 276	715 931 224
Placements et autres actifs financiers	3 582 502	4 089 475			
Liquidités et équivalents de liquidités	10 993 927	8 114 502			
Total des actifs courants	299 084 114	295 201 033			
Total des actifs	710 155 276	715 931 224			

Evolution des capitaux propres après affectation du résultat 2025

(Selon PV de l'AGO du 19 juin 2026 ayant approuvé les états financiers arrêtés au 31/12/2025)

Capitaux propres au 31/12/2023	15 777 070	1 148 125	74 381 130	17 403 989	1 551 463	1 917 463	(439 936)	645 024	7 606 312	(34 009 323)	85 981 317
- Dons sur fond social											-
Augmentation de capital											-
Réserve											-
- Intérêts sur fond social					33 384						33 384
- Actions propres											-
- Résultat de la période									(34 009 323)	34 009 323	-
'-Distribution de dividendes											-
Résultat de l'exercice 2024										3 742 708	(3 742 708)
Capitaux propres au 31/12/2024	15 777 070	1 148 125	74 381 130	17 403 989	1 584 847	1 917 463	(439 936)	645 024	(26 403 010)	3 742 708	82 271 993
- Dons sur fond social											-
Augmentation de capital											-
Réserve											-
- Intérêts sur fond social					127 681						127 681
- Actions propres							312 709				312 709
- Résultat de la période									(3 742 708)	3 742 708	-
action propre											-
'-Distribution de dividendes											-
Résultat de l'exercice 2025										5 269 657	5 269 657
Capitaux propres au 31/12/2025	15 777 070	1 148 125	74 381 130	17 403 989	1 712 528	1 917 463	(127 227)	645 024	(30 145 719)	5 269 657	87 982 040
Affectation du résultat de l'exercice 2025 suivant décision de l'AGO du 19/06/2026									5 269 657	-5 269 657	
Distribution du dividende											
Capitaux propres au 31/12/2025 après affectation du résultat 2025	15 777 070	1 148 125	74 381 130	17 403 989	1 712 528	1 917 463	-127 227	645 024	-24 876 062	0	87 982 040



La Liste des membres du Conseil d'administration et les mandats des administrateurs dans d'autres conseils :

Administrateur	Représenté par	Qualité	Mandat	Activité professionnelle	Mandat d'administrateur dans d'autres conseils d'administration
M. Ahmed Farhat BEN GHAZI	Lui même		2025-2026 et 2027	Retraité	Administrateur indépendant à la société Maghrebia assurance
					Administrateur indépendant à la société CHO
					Administrateur à la société Tunis International Bank
					Administrateur indépendant à Enda CAS
					PCA de la Société l'Immobilière Magasin Général
					PCA de la Société BHM PROMOGRO
M. Tahar BAYAHI	Lui même	Administrateur	2025-2026 et 2027	Retraité	PCA de la Société L'Aquaculture Tunisienne
					PCA de la Société SEDAN
					PCA de la SICAM AGRI
					Administrateur à la Société Centrale MG
					Administrateur à la Société l'Immobilière MG
					Administrateur à la Société BHM Promogro
					Administrateur à la Société SICAM
					Administrateur à MEDINVEST COMPANY
					Administrateur à la Société TPR
					Administrateur à la Société CFI
					Administrateur à la Société CFI SICAR
					Administrateur à la Société ALUFOND
					Administrateur à la Société CETRAM
					Administrateur à la société LLOYD TUNISIEN
					Administrateur à la société LLOYD VIE
					Administrateur à la Société Economie du Nord
					Administrateur à la société TUNICAST
					Administrateur à la Société immobilière Monfleury
					Administrateur à la Société SOTUVER
					Administrateur à la Société INDINVEST
					Administrateur à la Société PROCAN
					Administrateur à la Société SGI
					Administrateur à la Société TUNISIE CAR
Administrateur à la Société TPR GLASS					
Administrateur à la Société TPR ANODAL					
Administrateur à la Société TPR COLOR					
Administrateur à la Société PROD CAR					
Administrateur à la Société SUPER TOUR					



La Liste des membres du Conseil d'administration et les mandats des administrateurs dans d'autres conseils :

M Taieb BAYAHI	Lui même	Administrateur	2025-2026 et 2027	PDG de la société TPS	PCA de la Société TPS
					PCA de la Société LLOYD Tunisien
					PCA de la Société LLOYD VIE
					PCA de la Société TUNISIE CAR
					PCA de la Société PROD CAR
					Administrateur à la société SOTUVER
					Administrateur à la Société TPR
					Administrateur à la Société TPR GLASS
					Administrateur à la Société TPR ANODAL
					Administrateur à la Société TPR COLOR
					Administrateur à la Société MONTFLEURY
					Administrateur à la Société CETRAM
					Administrateur à la Société CFI
					Administrateur à la Société INDINVEST
					Administrateur à la Société CFI SICAR
					Administrateur à la Société SICAM
					Administrateur à la Société PROCAN
					Administrateur à la Société SEDAN
					Administrateur à MED INVEST COMPANY
					Administrateur à la Société ALUFOND
Administrateur à la Société l'Aquaculture Tunisienne					
Administrateur à la société SUPER TOUR					
Administrateur à la Société SGI					
Administrateur à la Société TUNICAST					
M. Yahia BAYAHI	Lui même	Administrateur	2025-2026 et 2027	DG : CFI-INDINVEST- ALUFOND- MONTFLEURY- CETRAM-TUNICAST- CFI SICAR-TPR GLASS-TPR COLOR- TPR ANODAL GERANT AUX SOCIETES : TECSOL- ALUCOLOR-TPR TRADE-SPEIA	PCA de la Société CFI
					PCA de la Société INDINVEST
					PCA de la Société TPR
					PCA de la Société SOTUVER
					PCA de la Société ALUFOND
					PCA de la Société CETRAM
					PCA de la société Montfleury
					PCA de la société TUNICAST
					PCA de la Société MED INVEST COMPANY
					PCA de la société SICAM
					Administrateur à la société SICAM AGRI
					PCA de la société PROCAN
					PCA de la société SGI
					PCA de la société CFI SICAR
					PCA de la société SUPER TOUR
					Administrateur à la société PROD CAR TUNISIE
					Administrateur à la Société TUNISIE CAR
					Administrateur à la Société TPS
					Administrateur à la Société LLOYD TUNISIEN
					Administrateur à la Société LLOYD VIE
Administrateur à l'ATB					
Administrateur à la société UNIFACTOR					

SOCIETE MAGASIN GENERAL S.A.

28 Rue Mustapha Kamel Atatürk – 1001 Tunis

IU : 0033128W-capital : 15 777 070 DT



La Liste des membres du Conseil d'administration et les mandats des administrateurs dans d'autres conseils :

					Administrateur à la Société TPR GLASS
					Administrateur à la Société TPR ANODAL
					Administrateur à la Société TPR COLOR
					Administrateur à la Société SEDAN
					Administrateur à la Société l'Aquaculture Tunisienne
M. Moez JOUDI	Lui même	Administrateur, Président du comité Permanent d'Audit	2025-2026 et 2027	Enseignant à l'IHE- l'IAE Tunis et l'Académie des banques et finances /consultant/ PDG FORMAPRO	PCA de la société FORMAPRO S.A
					Administrateur à la société Land'Or
					Administrateur à la Compagnie express Air Cargo
La Société MED INVEST COMPANY	M Hedi BACCOUR	Administrateur	2025-2026 et 2027	Activité Financière	Administrateur à la société BHM Promogro
M. Fethi BEN MOUSSA	Lui même	Administrateur	2024-2025-2026	Retraité	
Philippe Galey	Lui même	Administrateur	Le reste du mandat de son prédécesseur à/c du 12/02/2026 jusqu'à la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2026	DG CODIM 2 – Cogérant NEW CORP	PCA AUCHAN GLOBAL DEVELOPMENT PCA SENEGAL AUCHAN STORE ; PCA CÔTE D'IVOIRE SUPERMARCHE
Mme Anne-Pascale CHARLES	Lui même	Administrateur	2024-2025-2026	Directrice commerciale à la société Auchan	PCA de la société PERVIY HLADKOMBINAT
Mme Afef BEN HADIA	Lui même	Administrateur indépendant	2024-2025-2026	Consultante/Directrice Financier au groupe PRISMA- CFO GROUPE	Administrateur à la société Cellcom
M Mondher BEN HAMIDA	Lui même	Administrateur indépendant	2024-2025-2026	Vice-président principal à LEDGER SAS	
M Mohamed Salah HMAIDI	Lui-même	Administrateur représentant les petits portuers	2024-2025-2026	Retraité	Administrateur à la STB

Résolutions adoptées de l'assemblée générale extraordinaire du **19/06/2026**

Ordre du jour :

- 1- Augmentation du capital en numéraire de la société.
- 2- Renseignement à la suite de l'augmentation du capital en numéraire ;
- 3- Modification corrélative des Statuts.
- 4- Délégations des pouvoirs

PROJET DE RESOLUTIONS **A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire s'est tenue régulièrement le **vendredi 19/06/2026 à 11 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises : Rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac 1053 – Tunis**, sur convocation du conseil d'administration conformément à l'article 276 du code des sociétés commerciales et aux statuts de la société.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, l'assemblée générale extraordinaire constate que le capital est entièrement libéré avant l'émission des nouvelles actions et ce, conformément à l'article 295 du Code des sociétés commerciales.

Et décide d'augmenter en numéraire le capital social de la société d'un montant de six millions trois cent cinq mille cinq cent soixante-six (6 305 566) dinars pour le porter de quinze millions sept cent soixante-dix-sept mille soixante-dix (15 777 070) dinars à vingt-deux millions quatre-vingt-deux mille six cent trente-six (22 082 636) dinars, et ce, par l'émission de six millions trois cent trois cent cinq mille cinq cent soixante-six (6 305 566) actions nouvelles à souscrire en numéraire à raison de deux (02) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de huit (8) dinars l'action, soit un (1) dinar de nominal et sept (7) dinars de prime d'émission.

Les détenteurs d'actions anciennes pourront souscrire à titre irréductible au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de deux (02) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes.

Le nombre d'actions propres détenues par la société est passé de 13 227 à 13 155 actions, à la suite de la cession de 72 actions sur le marché.

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividende à partir du 01/01/2026.

En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles

qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Le droit préférentiel de souscription est négociable. Les actionnaires peuvent renoncer à titre individuel à l'exercice du droit préférentiel de souscription.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

TROISIEME RESOLUTION

Au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social qui a été prévue

lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19/06/2026, le Conseil d'Administration décide d'utiliser les facultés suivantes :

- Les actions de numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
- Les actions de numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
- Le montant de l'augmentation du capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les $\frac{3}{4}$ au moins de l'augmentation proposée.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

QUATRIEME RESOLUTION

Sous réserve de la réalisation de l'augmentation du capital, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier **l'article 6 des statuts** comme suit :

Le capital social est fixé à la somme de vingt-deux millions quatre-vingt-deux mille six cent trente-six (22 082 636) dinars, divisé en vingt-deux millions quatre-vingt-deux mille six cent trente-six (22 082 636) actions d'une valeur nominale d'un dinar (1 DT) chacune, totalement libérées et numérotées de 1 à 22 082 636.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale Extraordinaire délègue au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation du capital en une ou plusieurs fois d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

L'assemblée Générale Extraordinaire confère aussi tout pouvoir au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer toutes les formalités légales et nécessaire pour la réalisation de l'augmentation de capital et notamment établir et signer la déclaration de souscription et de versement d'enregistrement et afin que les actions nouvelles soient admises à la bourse ainsi que pour toute autre formalité de dépôt et de publication prévues par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés